



## Beauvoir-sur-Niort Intercommunalité : « Non à la fusion »

Lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal a étudié les effets de la fusion de la Communauté d'agglomération de Niort (CAN) et de la Communauté de communes Plaine de Courance (CCPC), la biodiversité et les rythmes scolaires. Après avoir passé en revue l'arrêté du préfet, la composition du Conseil communautaire et la détermination des compétences dans le cadre de la fusion extension d'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, issues des lois de décembre 2010 et 2012, et conformément aux délibérations déjà prises, le Conseil constate que ni la préfecture, ni la CAN n'ont produit d'études chiffrées alors que la CCPC l'a fait, qu'une erreur d'appréciation a été faite par le préfet et que cet arrêté porte atteinte à la libre administration des collectivités territoriales

accordée par les lois de décentralisation. En conséquence, le Conseil vote, à bulletin secret, à l'unanimité contre ce projet de fusion. Le Conseil a déjà donné son accord pour sa participation au recours contentieux engagé par la CCPC. Biodiversité: dans le cadre du programme « Mon village, espace de biodiversité » conduit par le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et [Zoodyssee](#) la commune recevra trois ruches pédagogiques qui seront installées dans l'enclos de l'ancienne lagune du Cormenier. Le maire adjoint, Michel Gacioch, référent de la commune pour ce projet, précise le programme : distribution d'abris pour insectes les samedis 2 et 9 mars, de 10 à 12 heures, à l'école ; jardin au naturel, compostage et petites bêtes samedi 9 mars, de 15 à 17 heures, et samedi 4 mai, de 10 à 12 heures ; université populaire sur le secret des

insectes de jardin, les mardis 11 et 18 juin, à la salle des fêtes, de 20 h 30 à 22 heures ; samedi 22 juin, cours pratique dans un jardin ; samedi 14 septembre, récolte du miel à la salle des fêtes. Rythmes scolaires : le maire précise qu'à la suite d'une réunion de la municipalité, des enseignants et des parents d'élèves, il a été décidé d'appliquer la directive ministérielle sur les rythmes scolaires à partir de septembre prochain.